

La région Asie et Pacifique accueille quelque 10,6 millions de personnes relevant de la compétence du HCR, soit près de 30 pour cent de la population totale dont l'Organisation a la charge. En 2011, c'est dans cette région qu'ont été menées les plus grandes opérations en faveur des réfugiés, ainsi que les plus grands programmes de rapatriement librement consenti et de détermination du statut de réfugié. C'est également de là qu'a eu lieu le plus grand nombre de réinstallations au monde.

La région connaît un certain nombre de situations d'exil qui sont à la fois de grande ampleur et de longue durée. Tenter de résoudre ces situations constitue une priorité pour le HCR, non seulement en vue du partage de la charge portée par les États hôtes, mais aussi parce que leurs ramifications peuvent aller bien au-delà des pays d'accueil. En effet, de nombreux réfugiés poursuivent leur déplacement vers d'autres régions d'Asie et au-delà dans l'espoir de trouver une meilleure protection, des moyens de subsistance et des solutions.

Du fait de l'absence générale de cadres normatifs assurant la protection des réfugiés en Asie et dans le Pacifique, il est particulièrement important de mettre en place des approches régionales pour garantir la protection et l'espace d'asile. Le HCR joue un rôle clé dans la mise en œuvre d'un cadre de coopération régionale tel qu'imaginé par le biais du Processus de Bali. Il a également été l'un des principaux organisateurs de la Conférence régionale sur la protection des réfugiés et les migrations internationales en Asie centrale, qui a débouché sur l'adoption en mars 2011 de la Déclaration d'Almaty. Ces deux dispositifs ont facilité l'instauration du dialogue et de la coopération nécessaires pour préserver et élargir l'espace d'asile et faire face aux mouvements migratoires mixtes dans les régions concernées.

En 2011, l'État de Nauru a ratifié en juin la Convention de 1951 sur les réfugiés, les Philippines ont ratifié en mai la Convention de 1954 sur les apatrides et le Parlement du Turkménistan a approuvé en août l'adhésion du pays à cette même Convention. Le HCR continue de plaider auprès des gouvernements de la région pour les inciter à adhérer à ces deux traités.

L'année a également été marquée par un nombre record de retours de déplacés internes vers leurs régions d'origine au Kirghizistan et à Sri Lanka. Au mois d'août 2011, quelque 46 000 Afghans avaient par ailleurs quitté le Pakistan et la République islamique d'Iran pour regagner leur pays de leur plein gré. Pour venir en aide à ces populations, le HCR mettra l'accent sur la réintégration en 2012.



Un convoi de camions transportant du ciment et du sable arrive à la direction régionale des services publics à Oddusudan, dans le district de Mullaitivu (nord-est de Sri Lanka).

ASIE ET PACIFIQUE



Priorités stratégiques en 2012

- *Sauvegarder l'espace de protection et d'asile, y compris dans des contextes de mouvements migratoires mixtes et en milieu urbain*

La participation du HCR à des forums multilatéraux vise à encourager l'adoption d'approches plus systématiques et plus prévisibles face aux mouvements migratoires mixtes, ainsi qu'à élargir l'espace de protection dans la région Asie et Pacifique. Le cadre de coopération régionale adopté en mars 2011 lors de la quatrième Conférence ministérielle du Processus de Bali en fournit un exemple. Ce cadre sera rendu opérationnel par le biais d'accords bilatéraux et multilatéraux avec les États membres, et en coopération avec l'OIM.

De même, la Déclaration d'Almaty adoptée lors de la réunion qui s'est tenue en mars 2011 au Kazakhstan servira de point de départ aux futures activités de coopération et de dialogue sur le contexte, l'ampleur et les raisons des mouvements migratoires mixtes en Asie centrale, ainsi qu'à des mesures de suivi appropriées. Le HCR aide les pays d'Asie centrale à élaborer un plan d'action régional en vue de mettre sur pied des systèmes de gestion des frontières différenciés mais respectueux des besoins de protection, ainsi que des régimes d'asile adaptés aux réalités de la région.

La Malaisie et l'Inde sont les deux pays qui accueillent la plus grande population de réfugiés urbains au monde. En Malaisie, la plupart des ressources du HCR sont consacrées aux activités de protection et de recherche de solutions pour les réfugiés et les demandeurs d'asile vivant en milieu urbain, dont beaucoup sont des musulmans originaires du nord de l'État de Rakhine, au Myanmar. Le Haut Commissariat continuera à remplir ses obligations d'enregistrement et de détermination du statut de réfugié au titre de son mandat. Il surveillera également les mises en détention et s'efforcera d'obtenir la libération des réfugiés, tout en appuyant divers programmes de développement communautaire, de santé et d'éducation.

Bien qu'elle ne dispose pas d'un cadre législatif en matière d'asile, l'Inde continue d'offrir un espace de protection et d'assistance humanitaire à un grand nombre de réfugiés. Dans ce pays, le HCR procède à l'enregistrement et à la détermination du statut des demandeurs d'asile. Il mène également des activités

destinées à venir en aide à plus de 24 000 réfugiés et demandeurs d'asile vivant en milieu urbain.

- *Trouver des solutions à la situation des populations réfugiées de longue date*

Les populations afghanes réfugiées au Pakistan et en République islamique d'Iran sont victimes d'une des plus longues situations de déplacement au monde. En vue de créer un cadre global pour traiter ce problème, les Gouvernements afghan, iranien et pakistanais, ainsi que le HCR, élaborent actuellement une stratégie de solutions pluriannuelle. Une conférence des parties prenantes, qui devrait être réunie au début de l'année 2012, cherchera à entériner cette feuille de route pluriannuelle qui prévoit des politiques et des partenariats stratégiques, ainsi qu'un cadre de collaboration et de mobilisation des ressources.

Parmi les initiatives significatives prises par les pays d'accueil de la sous-région, citons la stratégie de gestion et de rapatriement des Afghans réfugiés au Pakistan pour la période 2010-2012, mise en œuvre par les autorités pakistanaises afin de faciliter les rapatriements librement consentis, de définir d'autres modalités de séjour sur le territoire et d'orienter l'assistance sur les communautés d'accueil des réfugiés, ainsi que la décision historique du Gouvernement iranien d'accorder un régime d'assurance maladie aux réfugiés afghans enregistrés.

En Thaïlande, le HCR mettra l'accent sur la consolidation de ses activités de protection pour les réfugiés installés dans des camps et sur la promotion des normes de protection internationales pour les réfugiés urbains. Cela passera par des plaidoyers et par la poursuite de sa collaboration avec les acteurs concernés, et notamment avec le Gouvernement, en vue d'obtenir les changements de politique nécessaires pour parvenir à des solutions durables et accroître l'espace de protection des réfugiés.

En ce qui concerne les musulmans originaires du nord de l'État de Rakhine, au Myanmar, le HCR s'emploie à élaborer une stratégie régionale pour les pays concernés, en vue d'élargir l'espace de protection, de promouvoir des solutions et de remédier aux causes premières du déplacement de cette population.

Au Népal, le HCR continuera à coopérer étroitement avec le Gouvernement, les pays de réinstallation et l'OIM afin de trouver des solutions durables pour les réfugiés bhoutanais par le biais du vaste programme de réinstallation mis en place dans le pays. En l'espace de quatre ans, ce programme a permis de faire passer la population des camps d'environ 108 000 personnes à environ 63 000 en août 2011.

Dans le cadre d'une initiative parallèle, le Haut Commissariat coopère avec le Gouvernement népalais et d'autres acteurs concernés afin de regrouper les camps de réfugiés et de mettre en place le Programme de développement communautaire dans les zones accueillant des réfugiés ou touchées par leur présence. Le HCR recherche par ailleurs d'autres solutions globales pour les réfugiés présents dans le pays, y compris un éventuel rapatriement librement consenti au Bhoutan.

- *Garantir une protection et des solutions durables aux déplacés internes*

À la suite des crises humanitaires qui ont frappé le Pakistan et le Kirghizistan en 2010, le HCR s'emploie à assurer une transition sans heurts entre l'aide d'urgence et le développement dans les deux pays.

Au Kirghizistan, le HCR continuera de venir en aide aux déplacés internes et aux populations de retour dans le sud du pays par des projets de développement communautaire, de rétablissement de l'état de droit, de renforcement des moyens d'existence et de rénovation des infrastructures. L'Organisation participera également aux efforts de réintégration et cherchera à faciliter la transition de l'aide humanitaire vers le développement. La discrimination et le harcèlement, ainsi que l'accès restreint aux documents, aux droits de propriété et à d'autres droits, figurent parmi les problèmes de protection potentiels.

Le HCR a prodigué des secours au lendemain des inondations qui ont submergé le Pakistan en 2010 et, lorsque la phase d'urgence de l'intervention s'est achevée au début de l'année 2011, plus de deux millions de personnes avaient bénéficié de cette aide. Le Haut Commissariat cessera de participer à l'intervention destinée à répondre

aux inondations au Pakistan à la fin de l'année 2011 ; cependant, il continuera d'offrir une aide humanitaire à quelque 450 000 personnes déplacées par les conflits qui troublent les zones tribales sous administration fédérale.

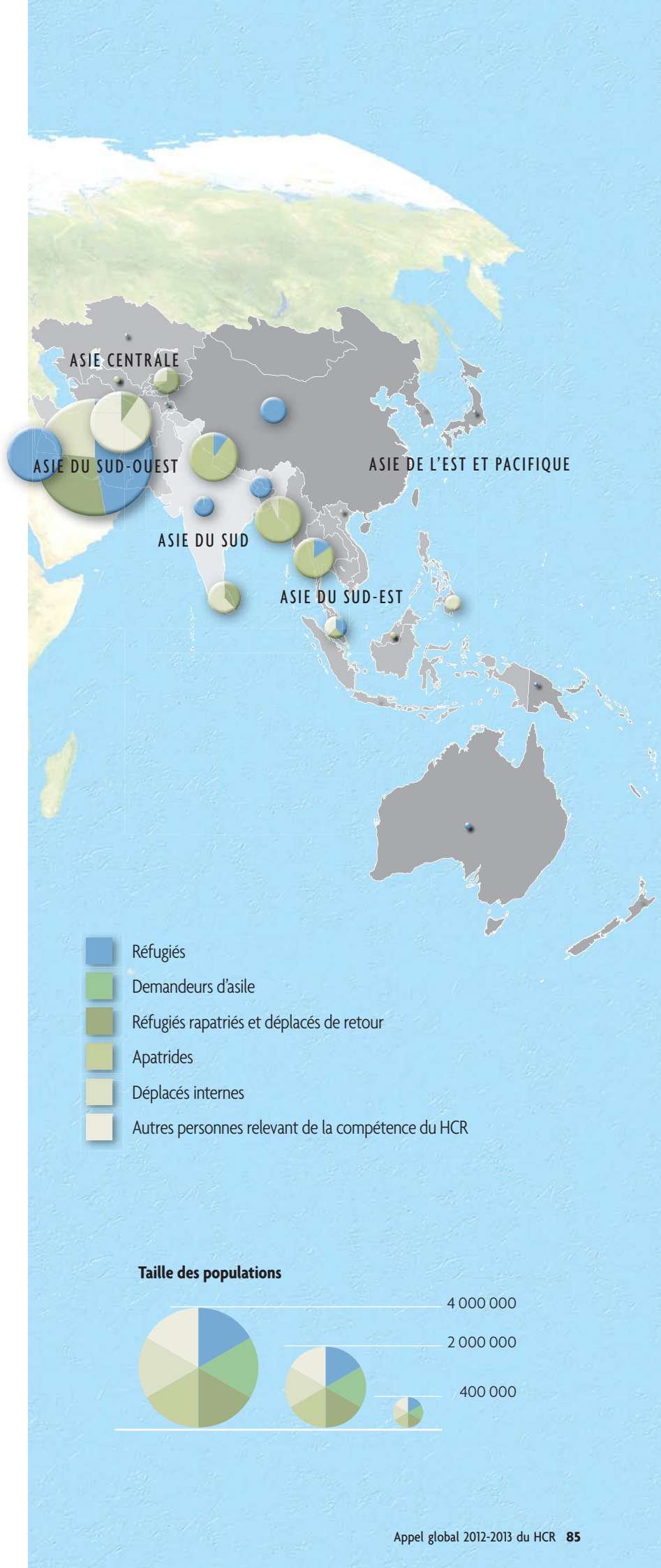
Le Haut Commissariat continue à travailler avec le mécanisme onusien de coordination interorganisations, afin d'appuyer les efforts gouvernementaux d'enregistrement, de gestion et de coordination des camps, d'aide aux communautés d'accueil et de protection des populations vulnérables. Le HCR aide également les autorités pakistanaises à rédiger une politique nationale en faveur des déplacés internes.

Aux Philippines, le HCR a assumé en 2010 la direction du module de protection des déplacés internes dans la région méridionale de Mindanao. Il a coopéré avec les autorités pour veiller à ce que les besoins des déplacés internes et des populations vulnérables soient pris en charge grâce à la mise en œuvre de différents programmes, notamment de projets à impact rapide auprès des communautés de déplacés rentrés dans leur lieu d'origine. En 2012, le HCR prévoit également d'étendre sa couverture géographique grâce à la stratégie de « protection par la présence ».

À Sri Lanka, le HCR a appuyé les efforts déployés par le Gouvernement pour permettre le retour volontaire de plus de 216 000 déplacés internes au cours des deux dernières années. Il a également facilité leur réintégration en assurant un suivi, des projets à impact rapide, la fourniture d'articles non alimentaires et la construction d'abris. Le HCR continuera à plaider pour que des solutions durables soient apportées aux personnes déplacées durant les premières phases du conflit et qui n'ont pas regagné leur lieu d'origine, tout en apportant un soutien accru au rapatriement librement consenti des réfugiés.

○ *Réduire et prévenir l'apatridie et protéger les apatrides*

En Asie centrale, après que le Gouvernement du Turkménistan ait approuvé en décembre 2010 un Plan d'action pour des activités conjointes de prévention et de réduction de l'apatridie dans le pays, quelque 8 000 individus sans papiers ont été enregistrés au cours d'opérations assurées par le HCR et les services nationaux d'immigration dans l'ensemble du pays. En juillet 2011, 1 590 autres apatrides, enregistrés lors de campagnes précédemment menées par les autorités, se sont vus accorder la citoyenneté turkmène. De plus, le Parlement a approuvé un projet de loi sur l'adhésion du pays à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et examine à présent la possibilité d'adhérer à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie. Le Haut



Commissariat a suivi attentivement ces évolutions et encourage d'autres États à suivre l'exemple du Turkménistan.

En Asie du Sud-Est, le HCR aide quelque 800 000 musulmans apatrides vivant dans le nord de l'État de Rakhine, au Myanmar. L'Organisation s'efforcera de répondre aux besoins des ménages les plus vulnérables de cette région et de dresser un état des lieux, afin de déterminer le nombre et le statut des apatrides vivant dans d'autres régions du pays. Il dispensera également des formations en vue de réduire le niveau d'apatridie au Myanmar. De plus, le HCR coopère étroitement avec le Gouvernement du Bangladesh afin d'identifier les personnes originaires du nord de l'État de Rakhine qui vivent dans ce pays sans statut juridique.

D'autre part, le Haut Commissariat coopère avec la Commission intergouvernementale des droits de l'homme de l'ASEAN et envisage une future coopération dans la région, en particulier sur la question de l'apatridie.

Pour ce faire, il étudie la possibilité de co-organiser deux ateliers régionaux dans un proche avenir.

○ *Maintenir les opérations dans les zones à haut risque et assurer la sécurité du personnel*

En Afghanistan, l'année 2011 a été marquée par une dégradation très nette de la sécurité, qui a gravement entravé l'acheminement de l'aide humanitaire vers les personnes relevant de la compétence du HCR. Cependant, le Haut Commissariat continue de prodiguer une aide à ces personnes grâce à des mécanismes d'exécution et de suivi à distance des programmes par l'intermédiaire de ses partenaires locaux. À l'heure où ces lignes ont été écrites, rien n'indiquait que cette tendance était susceptible de changer à court ou moyen terme. La plupart des incidents de sécurité se produisent dans des districts et des provinces que la Force internationale d'assistance à la sécurité a récemment confiés à ses homologues nationaux. Un grand nombre d'incidents de sécurité sont signalés chaque jour et certains visent spécifiquement la communauté humanitaire, dont les institutions des Nations Unies. Prenant l'initiative de s'attaquer au problème, le HCR a entrepris un examen de ses programmes dans le pays, sous l'angle opérationnel et sécuritaire. L'accès humanitaire demeure problématique au Pakistan car la situation sécuritaire est toujours instable dans certaines régions.

| Défis |

La région Asie et Pacifique englobe 48 pays et territoires (dont 13 États insulaires du Pacifique) et couvre 11 fuseaux horaires. Les défis et les contraintes auxquels le HCR est confronté dans ces environnements variés sont tout aussi divers.

La situation prolongée des réfugiés installés dans de nombreux pays d'Asie provoque la lassitude des communautés d'accueil et risque d'entraîner de nouveaux déplacements incontrôlés des personnes relevant de la compétence du HCR, qui partent en quête de protection et de solutions. Bien que la recherche de solutions durables à ces situations d'exil prolongées constitue l'objectif primordial de l'Organisation, le renforcement de la protection et de l'espace d'asile demeure une priorité. Dans l'attente de solutions durables, il convient en effet de stabiliser les populations réfugiées dans leur lieu d'accueil, en améliorant leur protection et leurs conditions de séjour pour décourager les déplacements secondaires, et en œuvrant pour un partage plus équitable des charges entre tous les États concernés.

Pour y parvenir, le HCR s'efforce de promouvoir les moyens de subsistance des réfugiés et de soutenir les communautés d'accueil. Il plaide auprès des États pour qu'ils instaurent des systèmes d'admission davantage axés sur la protection et pour qu'ils envisagent d'autres dispositifs réglementaires et d'autres modalités de séjour, notamment par le biais de forums régionaux sur les migrations tels que le Processus de Bali.

Les mouvements migratoires mixtes demeureront l'un des principaux défis auxquels sera confrontée la région. Le HCR joue un rôle important en plaidant pour la préservation de l'espace d'asile pour les personnes relevant de sa compétence, afin de lutter contre les déplacements secondaires.

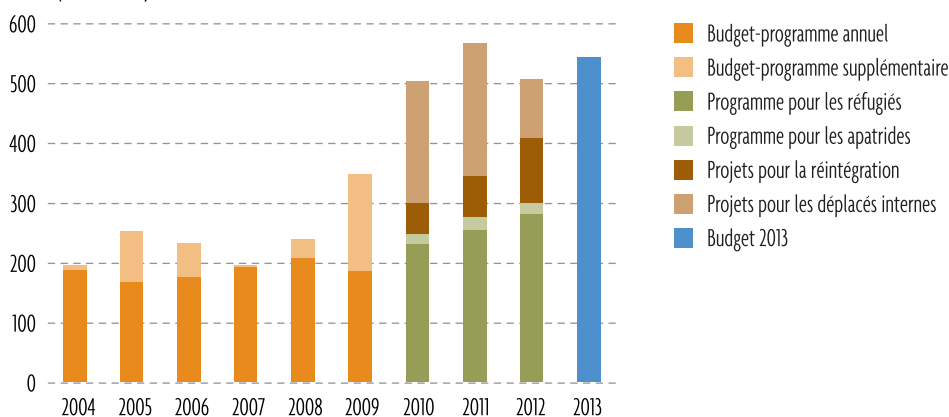
En 2011, la dégradation de la sécurité en Afghanistan a entraîné d'autres déplacements de population à l'intérieur du pays. L'insécurité persistante a restreint l'accès et entravé l'acheminement de l'aide humanitaire auprès des personnes récemment déplacées, qui en avaient grand besoin. À l'heure actuelle, l'ONU a accès à moins de la moitié du territoire et il lui est plus difficile d'assurer la sûreté et la sécurité de son personnel, ainsi que de ses partenaires. ■

Informations financières

Par rapport au budget 2011, qui s'élevait à 563 millions de dollars E.-U., le budget pour 2012 a baissé d'environ 61 millions de dollars E.-U. pour atteindre 502 millions de dollars E.-U. Sachant que la région comporte des pays exposés à des déplacements soudains en raison des conflits et qu'elle est sujette aux catastrophes naturelles, le budget initial proposé peut néanmoins augmenter en cours d'année. Le budget 2013, qui s'élève à 538 millions de dollars E.-U., est supérieur d'environ 36 millions de dollars E.-U. à celui de 2012. Le HCR anticipe en effet une hausse des besoins au Pakistan (principalement dans les régions où sont menés à bien le programme en faveur des réfugiés afghans et les projets d'appui aux communautés locales et réfugiées dans le cadre du Programme d'aide aux zones accueillant des réfugiés ou touchées par leur présence), ainsi qu'en Afghanistan (programmes de réintégration).

Budget du HCR en Asie et Pacifique 2004 - 2013

Millions (dollars E.-U.)



BUDGET DU HCR EN ASIE ET PACIFIQUE | DOLLARS E.-U.

Opération	2011 Budget révisé	2012				Total	2013
		PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 3 Projets pour la réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes		
ASIE DU SUD-OUEST							
Afghanistan	100 153 130	43 410 753	0	77 535 733	18 622 584	139 569 070	148 320 229
Iran, République islamique d'	40 178 139	53 216 250	0	0	0	53 216 250	59 158 540
Pakistan	233 553 176	53 752 066	821 992	28 786 518	50 168 643	133 529 219	152 295 700
Sous-total	373 884 444	150 379 068	821 992	106 322 252	68 791 227	326 314 538	359 774 469
ASIE CENTRALE							
Kazakhstan - Bureau régional	7 691 607	7 334 466	1 363 773	0	567 780	9 266 019	6 543 080
Kirghizistan	13 238 884	2 814 269	290 895	0	7 082 404	10 187 569	6 281 147
Tadjikistan	1 876 998	1 731 669	98 518	0	0	1 830 187	2 031 598
Turkménistan	812 789	549 667	1 044 217	0	0	1 593 884	1 542 400
Sous-total	23 620 278	12 430 071	2 797 403	0	7 650 184	22 877 659	16 398 225
ASIE DU SUD							
Inde	13 276 507	13 127 135	81 278	0	0	13 208 413	15 377 233
Népal	17 879 488	12 948 190	1 351 420	1 411 101	0	15 710 711	12 972 434
Sri Lanka	27 171 694	10 100 618	68 724	0	7 553 889	17 723 230	18 573 231
Sous-total	58 327 689	36 175 943	1 501 422	1 411 101	7 553 889	46 642 354	46 922 898
ASIE DU SUD-EST							
Bangladesh	10 778 617	14 411 420	55 966	0	0	14 467 386	14 509 170
Cambodge	1 163 366	938 450	10 000	0	0	948 450	956 950
Indonésie	7 677 369	5 735 087	173 602	0	0	5 908 689	6 269 908
Malaisie	16 736 300	15 894 090	510 384	0	0	16 404 474	16 503 791
Myanmar	17 273 381	0	9 847 188	0	7 211 448	17 058 637	25 074 816
Philippines	9 573 079	785 325	778 277	0	4 457 762	6 021 365	5 488 618
Thaïlande ¹	25 684 005	21 632 910	706 230	0	0	22 339 140	23 334 055
Thaïlande - Bureau régional ¹	0	5 617 310	0	0	0	5 617 310	5 703 671
Timor-Leste	409 342	217 346	19 654	0	0	237 000	231 878
Viet Nam	641 180	0	345 000	565 000	0	910 000	909 999
Sous-total	89 936 639	65 231 937	12 446 302	565 000	11 669 211	89 912 450	98 982 856
ASIE DE L'EST ET PACIFIQUE							
Australie - Bureau régional	1 823 008	2 143 115	0	0	0	2 143 115	2 230 115
Chine - Bureau régional ²	5 107 541	5 426 957	143 934	0	0	5 570 891	5 698 114
Japon	5 817 578	4 616 961	51 772	0	0	4 668 732	4 704 051
Mongolie ²	208 721	0	0	0	0	0	0
Papouasie-Nouvelle-Guinée	2 369 263	1 374 250	0	0	0	1 374 250	883 185
République de Corée	1 749 066	1 905 442	188 402	0	0	2 093 844	2 466 531
Activités régionales	200 000	412 769	0	0	0	412 769	406 001
Sous-total	17 275 177	15 879 492	384 108	0	0	16 263 600	16 387 996
Total	563 044 227	280 096 512	17 951 227	108 298 353	95 664 511	502 010 602	538 466 444

¹ À partir de 2012, la Thaïlande et le Bureau régional en Thaïlande seront rapportés séparément.

² À partir de 2012, la Mongolie sera rattachée au Bureau régional en Chine.